

**TR: Contact via le site Internet****Mairie de Saint Philibert** <contact@stphilibert.fr>mercredi 5 septembre 2018 à 14:35 04.07.18 - Révision PLU

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

**De :** WordPress <b.dano@hotmail.fr>**Envoyé :** lundi 3 septembre 2018 12:14**À :** Mairie de Saint Philibert**Objet :** Contact via le site Internet**De :** Bertrand DANO <b.dano@hotmail.fr>**Sujet :** Enquete publique revision plu 2018**Message :**

Madame Monsieur les commissaires enquêteurs,

Je reviens vers vous après avoir déposé un dossier contre récépissé pour la parcelle AR 62 et son incompréhensible classement en zone boisée.

De plus a l'examen plus approfondit du projet , je m'apercois que sur la parcelle AR 60 qui nous appartient il aurait décidé de l'affectée a un usage ostréicole! Je dois déjà vous faire part de notre opposition en tout point sur cette possibilité. Nous ne donnerons JAMAIS l'autorisation d'y exercer une telle activité sur cette parcelle située en altitude par rapport au niveau de la mer! on connait les conséquences d'une telle décision, il suffit de se rendre sur place pour observer les ravages des accès occasionnés pour accéder a la mer a travers la falaise,

Je suis extrêmement surpris de voir le formalisme rigoureux appliqué aux habitations ,et de voir que dans cette même zone des installations ou dépôts divers et variés de ferraille,et autre peuvent être déposés sans que cela ne choque personne. De plus ce projet induirait un passage de matériel en coupant le chemin piéton?

En fin en examinant le projet et le recul de la zone de constructibilité qui nous est imposée, MAIS qui dans des situation similaires ne sont pas prévue? Quelle explication donner a ces différences de traitement ?

(construction sur la bande litorale face a la rivière de la Trinité su Mer ?

Je vous remercie par avance de bien vouloir examiner ces observations et de croire en mes sentiments les meilleurs

Mr DANO Bertrand propriétaire de la parcelle AR 60